



Les agents publics, des acteurs et partenaires pour la transition écologique dans le monde agricole

DOSSIER DE PRESSE

*EFA-CGC, syndicat de l'environnement, la forêt et l'agriculture
Février 2024*

EFA-CGC comprend la souffrance du monde agricole face aux difficultés actuelles ainsi qu'au manque de reconnaissance et de valorisation de leur travail pourtant essentiel. Les agriculteurs méritent de vivre dignement de leur métier, dans les meilleures conditions possibles.

Nous ne pouvons toutefois pas accepter des actions de dégradations sur les biens publics, ainsi que des attaques visant les agents de l'Etat, dont ceux de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Les agents publics sont injustement mis sur la place publique et désignés comme une cause du mal être du monde agricole. C'est inacceptable, alors que l'OFB travaille depuis de nombreuses années avec les acteurs du monde agricole pour les aider à réaliser leur transition écologique.

Le Premier ministre a indiqué ne pas comprendre pourquoi il est fait une opposition systématique entre les agriculteurs et l'environnement. A EFA-CGC, quant à nous, nous ne comprenons pas pourquoi opposer les inspecteurs de l'environnement de l'OFB et les agriculteurs ?

C'est pourquoi, nous souhaitons rétablir quelques vérités, actions et chiffres à l'appui. Ces éléments démontrent que l'OFB n'est, et ne sera jamais, contre la profession agricole. Bien au contraire, notre établissement met en œuvre de nombreuses actions pour les accompagner dans leur transition écologique, sachant que celle-ci est une nécessité tant pour la société, que pour la pérennité même de leurs exploitations agricoles dans un contexte de changement climatique.

Quelles sont les principales demandes des agriculteurs ?

Revenons un instant sur les principales demandes de agriculteurs, en nous référant à la [synthèse des revendications de la FNSEA et des jeunes agriculteurs](#)

1. La dignité des agriculteurs dans l'exercice de leurs métiers
2. La juste rémunération de leur travail
3. La nécessité de rétablir des conditions d'exercice du métier acceptable

Les agriculteurs demandent avant tout une reconnaissance de leur travail et la fin d'un agribashing ambiant. Ils revendiquent également des politiques publiques plus lisibles, affichant un soutien de leur profession.

En second lieu, ils demandent des revenus leur permettant de vivre avec notamment l'application pleine et entière des lois EGAlim pour que les prix de vente intègrent une juste rémunération de leur travail. En matière de rémunération, ils demandent plus d'équité afin qu'ils ne soient pas concurrencés par des importations de produits moins chers du fait de normes sociales et environnementales moins-disantes que celles appliquée pour notre production agricole française.

Enfin, ils réagissent vis à vis des normes et réglementations européennes et française qu'ils ont à appliquer et dans lesquelles ils se perdent, avec parfois des contradictions entre certaines d'entre elles. C'est probablement sur cette troisième demande que la colère, s'est par erreur, focalisée sur les agents publics en charge de faire appliquer ces lois et normes.





EFA-CGC soutient la majeure partie des demandes légitimes des agriculteurs et milite également pour la fin de l'agribashing et pour une juste rémunération des agriculteurs. Nous sommes également favorables à un examen des réglementations, non pour en réduire la portée, mais pour améliorer leur lisibilité et leur applicabilité. D'ailleurs, comme l'a souligné C. BECHUT en conférence de presse le 1er février, les agents sont les premiers à demander une simplification des normes et font régulièrement des propositions en ce sens

EFA-CGC est aussi favorable à toute action visant à imposer des clauses miroir pour les produits importés en exigeant une qualité sociale et environnementale similaire pour celle demandée à nos agriculteurs.

Toutefois, notre syndicat souhaite rétablir la vérité, chiffres à l'appui sur l'utilité de faire appliquer les lois en vigueur et sur l'action effective des agents publics vis à vis des agriculteurs

L'OFB, partenaire du monde agricole

Au-delà de ses missions régaliennes et de contrôle, l'OFB réalise des missions de mobilisations citoyennes et des expertises basées sur sa connaissance. Dans ce cadre, il travaille étroitement avec le monde agricole, proposant ainsi un accompagnement dans la transition écologique.

Prenons pour exemple le suivi sanitaire de la faune sauvage appelé réseau SAGIR : il a pour rôle de surveiller les maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères comme l'influenza aviaire ou bien la peste porcine. Ces maladies peuvent avoir des conséquences importantes en santé humaine et animale, ainsi que mettre en péril les filières de production.

L'OFB agit aussi en partenariat avec la FNSEA, les chambres d'agriculture et les chasseurs dans le cadre du réseau agrifaune. Ce réseau permet le développement de pratiques agricoles favorables à la conservation de la biodiversité et conciliant économie, agronomie, environnement et faune sauvage.

L'OFB est de la même manière un partenaire important pour l'enseignement agricole. Il participe et accompagne à la formation des élèves en lycées agricoles et favorise leur implication en participant par exemple à des programmes participatifs tels que le projet de l'observatoire agricole de la biodiversité et met à leur disposition des supports pédagogiques (kits, vidéos, etc.). Cet accompagnement permettra d'assurer l'avenir de l'agriculture en formant les jeunes agriculteurs, nécessaires pour la reprise de certaines exploitations qui sont actuellement en attente de relève

L'OFB assure également un rôle pédagogique à destination du monde agricole pour faciliter la compréhension et l'application des mesures environnementales dans leur quotidien. A cette fin, il publie des ouvrages tels que, récemment, le [vade-mecum](#) sur les haies. Ce guide présente de façon claire et didactique les principales recommandations en matière de création, gestion durable, protection et valorisation des haies en milieu rural.

L'OFB finance le [Bulletin de Santé du Végétal](#) (BSV) qui informe les agriculteurs sur la situation sanitaire des parcelles de leurs régions. Cet outil de conseil et d'anticipation, les aide au quotidien dans leur démarche de réduction des produits phytosanitaires et d'optimisation des coûts.

Ce ne sont que quelques exemples des actions menées par l'OFB, d'autres exemples d'action avec le monde agricole figurent sur [le site internet de l'Office Français de la Biodiversité](#)





Contrôle des agriculteurs : enjeux et réalité des chiffres

Enjeux de ces contrôles pour la transition écologique et la santé publique :

Pourquoi des contrôles et pour quels enjeux ?

A nouveau, voici des chiffres bien concrets avec la répartition des contrôles du monde agricole par enjeux :

- 37% concernent la qualité de l'eau, avec un enjeu fort sur l'eau potable !
- 27,5 % concernent la gestion quantitative de l'eau, avec un enjeu fort du partage de l'eau et de la ressource entre usagers, sans oublier la nature.
- 19% concernent la préservation des milieux aquatiques (Zone Humide, travaux en cours d'eau) avec un enjeu fort [contre les risques d'inondation](#) et de sécheresse. Or, plus de 50 % des zones humides en France ont disparu entre 1960 et 1990 !
- 9% concernent les espèces protégées et la protection des haies. Les haies sont essentielles à de très multiples titres, tant pour la gestion et qualité de l'eau, la diversité, la pollinisation des cultures que d'un point de vue économique. Rappelons aussi que 2/3 de la biodiversité en plaine a disparu en moins de 40 ans.

Empêcher les contrôles aurait de lourdes conséquences pour le monde agricole (équité dans le partage des eaux, préservation des sols, pollinisation, adaptation au changement climatique, ...) et la santé publique (préservation de la ressource et la qualité des eaux potables, la sécurité publique (ex : inondations), sans parler évidemment des conséquences sur la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Moins d'1% des exploitations contrôlées dans l'année :

L'OFB comprend aujourd'hui près de 1700 inspecteurs de l'environnement répartis sur le territoire. Plus de la majorité d'entre eux travaillent dans des services départementaux, ce qui ne représente qu'une quinzaine d'agents de terrain par département.

Contrairement aux allégations actuelles, le taux annuel de contrôle des exploitations agricoles est minime. Pour preuve, voici le bilan de l'année 2023 au niveau national :

- Sur 21 635 contrôles administratifs, seuls 2 759 contrôles concernent la profession agricole (soit un peu moins de 13%).
- Ramené aux 400 000 d'exploitations, c'est 0,75% des exploitations contrôlées par an.
- En matière judiciaire, 1 273 procédures ont concerné le milieu agricole, soit une moyenne de seulement 13 PV par an et par département.
- Sur 201 procédures administratives, 115 non-conformités ont pu être régularisées grâce au travail collaboratif entre les agents de l'OFB, les agriculteurs et les autres administrations, évitant ainsi pour ces situations des rapports pour manquement administratif. Seules 86 situations ont conduit à des rapports de manquement administratif.
- Il est à noter que ce sont les particuliers qui font l'objet de la plus grosse partie des contrôles des agents de l'OFB avec plus de 41%

Ces chiffres objectifs démontrent que les agents de l'OFB assurent leur indispensable mission de contrôle de façon raisonnée et que celle-ci ne touche que peu d'exploitations. Ils ne verbalisent qu'en cas d'infraction caractérisée et le dialogue reste et sera toujours l'entrée privilégiée pour une évolution des pratiques.





Police environnementale : Une mission à risque et clairement encadrée

L'armement, une mesure indispensable à la sécurité des agents

La demande de désarmement des agents lors des contrôles concernant la profession agricole est tout simplement inacceptable. En effet, les agents portent une arme de défense, car ce sont des policiers de l'eau et de la biodiversité, et de ce fait, ils portent l'uniforme, sont armés et peuvent délivrer des procès-verbaux. Leur rôle est de veiller à la bonne application de la réglementation environnementale afin de garantir l'effectivité.

A nouveau, voici des données objectives. L'OFB contrôle beaucoup de gens armés, notamment avec l'activité de la chasse. De 2020 à 2023, nous comptabilisons, pour 1700 agents de terrain, 136 incidents dont 70% pour des menaces, agressions verbales ou outrages, 20% pour des agressions physiques et 10% pour des menaces avec arme et nous déplorons que des agents de l'OFB aient été assassinés ou menacés physiquement lors de leurs activités.

La majeure partie des conflits a été résolue par le dialogue, mais 15% ont nécessité la sortie d'une arme de défense pour arrêter l'agression et protéger la vie et l'intégrité des agents agressés.

L'arme est présente pour la sécurité des agents. Cela choque-t-il nos concitoyens d'avoir un simple contrôle d'identité par des policiers armés ? Non. Il en est de même pour les agents de l'OFB et il ne peut être fait de distinction pour leur port d'arme suivant la profession ou l'activité de nos concitoyens.

Voilà des années que les agents d'OFB bénéficient de formations sur les contrôles des usagers afin de pouvoir réaliser les contrôles en toute sécurité et pédagogie. La priorité est donnée à l'échange, la manière de contrôler avec notamment le respect mutuel facilité par la connaissance des uns et des autres.

Les agents de l'Office Français de la Biodiversité interviennent dans un cadre bien défini

Les agents de l'Office Français de la Biodiversité interviennent dans un cadre bien précis. La stratégie nationale de contrôle pour la protection de l'environnement, définie au niveau ministériel, encadre très précisément les actions de police des inspecteurs de l'environnement de l'OFB.

Les agents font appliquer, sur 65% de leur temps de travail, les politiques publiques,

- ✓ dans le cadre des plans de contrôle décidés par les préfets, pour la police administrative,
- ✓ sous l'autorité des procureurs, pour la police judiciaire.

EFA-CGC tient également à rappeler qu'il existe dans ce pays une séparation des pouvoirs et aucun agent n'est en droit de passer sous silence une infraction, il est de son devoir de la relever. C'est ensuite au procureur de décider des suites à donner.

L'OFB agit dans le strict cadre des plans et stratégies nationaux

Les agents de l'OFB agissent [dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité 2030](#) et de la stratégie nationale de contrôle pour la protection de l'environnement, définies au niveau ministériel, et de nombreux plans et pactes nationaux ([Voir annexe 1](#))

La stratégie de contrôle encadre très précisément les actions de police des inspecteurs de l'environnement de l'OFB. Elle prévoit déjà une adaptation aux contextes locaux par les autorités administratives et judiciaires départementales.

Contact Presse :

Guillaume RULIN (Coordinateur EFA-CGC à l'OFB) – guillaume.rulin@efa-cgc.com – Tel : 06 25 07 05 56

